Conseil d'école du 15/11/2022

Séance débutée à 18h.

Etaient présents :

- M. Lucas, Mme Soares : représentants de la mairie de Seychalles
- Mme Vitalis, Mme Charmant, Mme Ménard, Mme Collange : représentants des parents d'élèves élus.
- Mme Prolhac, Mme Dalle, Mme Fougerouse : enseignantes.
- M. Faye, DDEN (délégué départemental de l'éducation nationale)

> Etaient excusés:

- M. Colonel : Inspectrice de l'Education Nationale de Thiers (IEN)
- Mme Bonafé : enseignante.

• Organisation de l'école :

La directrice est responsable des temps scolaires : de 8h50 à 12h et de 13h20 à 16h30.

Elle préside les réunions entre les enseignants, coordonne les projets, fait le lien avec la mairie et les parents, organise les services des enseignants, assure la sécurité des élèves sur le temps scolaire...

La mairie est responsable des temps périscolaires : garderie et cantine. Elle organise le temps de travail des personnels municipaux (ATSEM, agent...), les modalités d'inscription et règlements de garderie et de cantine. La mairie est aussi responsable des locaux de l'école qu'elle laisse en gestion à la directrice sur les temps scolaires (9h/12h-13h30/16h30).

Le conseil d'école:

Membres de droit:

Le conseil d'école réunit, 3 fois par an, l'équipe enseignante, la mairie, les représentants des parents d'élèves élus ainsi qu'un DDEN (délégué départemental de l'éducation nationale) et l'Inspecteur de l'Education Nationale qui peut y assister. Le président du conseil d'école est la directrice.

Membre invité: M. Laurent a été invité, en tant que président de l'association « Crayon Gomme + récré ».

Fonctionnement:

Le conseil d'école est constitué pour une année et siège jusqu'au renouvellement de ses membres.

Il se réunit au moins une fois par trimestre, et obligatoirement dans le mois qui suit l'élection des parents. Après le conseil, le directeur de l'école dresse un procès-verbal qui sera affiché dans un lieu accessible aux parents d'élèves. Pour l'école de Seychalles, nous choisissions jusqu'à présent de le diffuser par mail pour être sûrs que tout le monde y ait accès. Nous souhaitons aussi le faire apparaître sur le site de la mairie, rubrique école, afin d'être cohérents avec notre projet Développement Durable (économie de papier). Nous demanderons aussi à toutes les parties de le signer (mairie, parents, corps enseignant).

Attributions : Le conseil d'école établit et vote le règlement intérieur de l'école.

Il participe à l'élaboration du projet d'école et donne son avis sur les questions intéressant la vie de l'école. Ainsi, il s'occupe :

- des actions pédagogiques entreprises pour atteindre les objectifs nationaux,
- de l'utilisation des moyens alloués à l'école,
- des conditions d'intégration des enfants handicapés,
- des activités périscolaires,
- de la restauration scolaire.
- l'hygiène scolaire.
- la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire.

Le conseil d'école donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives ou culturelles ; donne son accord sur le programme d'actions établi par le conseil école-collège afin de renforcer la continuité pédagogique entre le premier et le second degré, et donne son accord sur les actions menées contre toutes les formes de violence et de discrimination, en particulier de harcèlement.

En outre, une information peut être donnée au sein du conseil d'école sur :

- a) Les principes de choix de manuels scolaires ou de matériels pédagogiques divers ;
- b) L'organisation des aides spécialisées.

Le conseil d'école est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école, conformément à l'article 25 de la loi du 22 juillet 1983 modifiée susvisée.

Modalités de dialogue avec les parents :

Les informations non urgentes sont données par mail et les papiers sont distribués dans les cahiers des enfants. Les informations urgentes sont données par téléphone.

Quand les parents ont le numéro de téléphone de la directrice ou de l'enseignante de leur enfant, ils peuvent l'utiliser en cas d'information à donner rapidement les jours d'école.

Pour les soirées, week-ends et vacances, merci d'utiliser le mail.

• Vie de l'école : 93 élèves

- 24 en classe MS-GS: 9 MS 15 GS Mme Bonafé avec ATSEM: Mme Rivard
- 24 en classe PS-CP: 12 PS 12 CP Mme Prolhac avec ATSEM: Mme Jourdan le matin et Mme Sauzon l'après-midi.
- 18 en classe de CE1-CE2 : 8 CE1- 10 CE2 Mme Dalle
- 27 en classe de CM1-CM2 : 13 CM1- 14 CM2 Mme Fougerouse et Mme Fillion les lundis

Rythmes scolaires :

- Rappel des horaires : Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : 9h-12h et 13h30-16h30.
- APC réalisées par les enseignantes : aide aux élèves en difficulté qui peut avoir lieu le matin avant la classe ou après la classe.

Présentation du RASED : Réseau d'aide aux élèves ayant des difficultés.

Ce sont des enseignants spécialisés, avec une formation spécifique.

Certains maitres font de l'aide pédagogique : prise de petits groupes de soutien, font passer des bilans, conseille des adaptations à faire en classe. La priorité est donnée aux élèves de CP-CE1 afin d'acquérir la lecture.

D'autres maitres sont rééducateurs et interviennent en maternelle pour aider mes enfants à appréhender les règles de vie collective.

La psychologue scolaire propose des bilans et des conseils pour orienter au mieux les élèves.

Ces enseignants peuvent intervenir sur demande des enseignants mais aussi des parents ou des enfants.

(plaquette d'informations jointe à ce mail)

• Hygiène et Sécurité :

Risque incendie: Plan d'évacuation élaboré par la directrice avec exercices réguliers.

Exercice d'évacuation effectué lundi 14/11/22 : 2 mn et 40 s pour que tous les enfants de l'école soient arrivés sur la place de la mairie. Sonnerie bien entendue dans les classes mais pas dans la cour car fenêtres fermées. Comment faire pour que la sonnerie s'entende bien ? sortie extérieure

<u>PPMS</u>: Plan particulier de mise en sécurité face aux risques majeurs élaboré par la directrice.

Rappel : Ce plan permet de préparer les adultes de l'école à intervenir en cas de problème majeur.

Risques possibles pour l'école de Seychalles : Transport de marchandise dangereuse, mouvement de terrain, séisme. Pour chaque type de risque, un plan de mise en sécurité est prévu. (plan d'évacuation ou plan de confinement).

Le PPMS regroupe des consignes de mise en sécurité des enfants. Chaque enseignant a un rôle précis à jouer en cas d'accident majeur.

Risque attentat-intrusion : Signal sonore : corne de brume.

Un exercice de confinement sera organisé dans l'année.

<u>Plan vigipirate</u>: Le Ministère de l'Education Nationale nous recommande la plus grande prudence. Voilà pourquoi, nous ne permettons pas facilement aux parents de rentrer dans l'école. Nous devons donc fermer le portail à clé et nous accompagnons les élèves au portail.

• Règlement de l'école :

Le règlement est élaboré à partir du règlement départemental. Pas de changement par rapport à l'année dernière. Le règlement de l'école a été voté à l'unanimité.

Question : Etes-vous d'accord pour renouveler le vote par correspondance pour les élections 2023 ?

Etes-vous d'accord pour garder cette taille de bulletin de vote?

Ok à l'unanimité.

• Projet d'école. Projet d'école 2020-2023 :

C'est un document élaboré par l'équipe pédagogique pour permettre la réussite de tous les élèves. Il est établi pour 3 ans (2020-2023).

Nous avons mis les priorités sur le travail de lecture/écriture/vocabulaire et résolution de problèmes (compréhension): Travail avec Narramus dès la maternelle, travail autour de l'oral et de la fluence de lecture pour enrichir le vocabulaire.

Nous souhaitons aussi travailler avec nos élèves pour progresser en terme d'effort et de persévérance.

Nous conservons notre travail autour du développement durable.

Cycle 3: CM1-CM2-6ème

- Le conseil école-collège se réunira jeudi.

Nous espérons poursuivre nos actions.

Nos actions passées :

- Conseil école-collège qui se réunit au moins 3 fois par an.
- Evaluations par compétences à l'école primaire, et en 6ème.
- Accompagnement des élèves les plus fragiles : PPRE passerelle.
- Progression établie en maths et français pour les compétences à acquérir en CM et celles à acquérir en 6ème.
- Rencontre entre professeurs de CM2 et professeurs principaux de 6ème fin juin début juillet pour faire la liaison.
- Travailler ensemble sur un projet pluridisciplinaire qui se terminera par une journée finale au collège
- Projet « Génération 2024 »

• Projets de l'année.

<u>Labels</u>: - L'école de Seychalles a obtenu le label « école E3D » ce qui veut dire « établissement en démarche global de développement durable ». Nos actions durables (sur plusieurs années): le marché d'automne, moins de papier (mails), éducation au développement durable, tri des déchets, jardin, travail autour de la nature etc.

- l'école a **le label « Génération 2024 »** (obtenu en 2019 avec la collaboration de plusieurs écoles du secteur de collège de Lezoux : Beauregard, Lezoux, Culhat...) pour valoriser les valeurs du sport : dépassement de soi, persévérance et riqueur.

L'idée est de promouvoir le sport en tant que bénéfice pour la santé et l'esprit avec en ligne de mire les Jeux Olympiques à Paris en 2024. Chaque année, un projet sportif devrait être mis en place.

Nous espérons qu'il y aura des journées « olympiades » avec des rencontres inter-écoles pour le cycle 1 (maternelle), le cycle 2 (CP-CE) et le cycle 3 (CM).

Toute l'école : Projet « Voyage aux 4 coins de la France et de la francophonie »

Chaque classe travaille sur ce thème avec des supports adaptés à l'âge des enfants : albums, romans...

Travail sur les différents milieux, départements, valeurs de la France...

Ce thème est évoqué à travers diverses compétences du programme scolaire de l'école : lecture, poésie, chanson, éducation morale et civique, sciences, histoire etc...

> Projets en partenariat avec la médiathèque de Lezoux :

- Travail avec un auteur français Philippe Jalbert : pour les classes de PS/CP et MS/GS.
- Lecture de ses albums et rencontre avec cet auteur.
- + projet « les incorruptibles » : sélection de livres jeunesse.
- Eventuels autres projets pour les classes de CE/CM qui ont postulé mais qui n'ont pas encore de réponse.
- Projet l'école du dehors : Projet poursuivi par Mme Prolhac (PS/CP). Pour l'instant, seuls les CP y vont des après-midis, le temps que les PS prennent les habitudes de classe.
- > Projet jardin : pour les élèves de PS à CP.
 - Lorsque nous avons voulu y retourner l'année dernière, le terrain avait n'avait pas été tondu puis tout a été enlevé et notamment des planches de bois qui servaient pour l'organisation des carrés de jardin. Nous voudrions les récupérer pour pouvoir refaire notre jardin. La citerne d'eau est-elle installée ? La mairie va rediscuter avec le propriétaire pour voir ce que l'on peut faire.
- Cinématernelle pour les maternelles/CP: Visionnage de courts métrages plusieurs fois dans l'année.

- Projet « Chœur en classe » : pour les classes de CE1-CE2 et CM1-CM2. Les 2 classes peuvent chaque semaine accéder à un enregistrement d'une cheffe de chœur qui apprend un chant aux enfants : il s'agit de chants traditionnels ou chansons françaises faisant partie du patrimoine. Dans ce cadre-là, les 2 classes ont pu assister le 6 octobre à une répétition générale de l'orchestre du chœur régional d'Auvergne à l'opéra de Clermont-Ferrand. Enfin, les 2 classes participeront au concert de fin d'année regroupant 400 élèves et le chœur régional d'Auvergne. Ce concert aura lieu le mardi 27 juin à 20h à la maison de la culture à Clermont-Ferrand.
- > Sortie culturelle : Les classes de CE1-CE2 et CM1-CM2 ont profité de leur sortie du 06/10 pour visiter un peu la ville de Clermont-Ferrand (cathédrale, place de Jaude et rues adjacentes) et le musée du FRAC qui nous proposait une visite d'œuvres très visuelles.
- > Commémoration du 11 novembre : Les classes de CE1-CE2 et CM1-CM2 ont chanté la marseillaise et la chanson « liberté, égalité, fraternité » lors de la cérémonie du 11 novembre.
- > Projet « Le parlement des enfants » : classe de CM1-CM2.

Dans le thème des valeurs de la république française, les enfants sont invités à rédiger une proposition de loi au terme d'une discussion qui doit leur apprendre ce qu'est le débat démocratique. Thème « Renforcer la participation démocratique et la confiance dans les institutions ». Ils agiront comme « de vrais députés » et nous essaierons de faire venir le député de notre circonscription pour parler avec lui.

- > CP-CE1-CE2 : Piscine en mai et juin à Billom les vendredis après midis de 14h30 à 15h15.
- Activités physiques quotidiennes: Les enseignantes des classes de CE-CM ont initié ce programme avec les élèves et Maëva et Sabrina, personnels du périscolaire ont accepté de prendre la suite. Les élèves de CE-CM ont donc des activités physiques organisées les jeudis midis (en complément des temps d'EPS en classe).
 Merci beaucoup à elles.

• Echanges avec la mairie/ Travaux :

<u>Demandes des enseignantes :</u>

1) En juin dernier, vous deviez trouver une armoire pour la pharmacie de l'école, où en est-on?

Réponse de la mairie : Nous vous proposons de choisir quelques modèles à nous soumettre.

2) Problèmes informatiques : Les PC portables des classes sont toujours extrêmement lents mais bonne nouvelle : selon l'informaticien, ce n'est pas un problème de mémoire vive (ils en ont suffisamment), mais un problème de disque (pour l'instant, plateau mécanique tournant) : il suffit de les passer en SSD pour gagner de la vitesse d'exécution. 136 € par PC selon votre prestataire : Limagne informatique.

Réponse de la mairie : La tendance actuelle est à faire des économies.

Une évaluation va être menée pour déterminer s'il est plus opportun de procéder au changement de disque ou d'attendre 2 ans pour éventuellement acheter de nouveaux PC fixes.

• Actions pour permettre le financement d'activités pédagogiques :

Marché d'automne : Samedi 15 octobre : vente de fruits et légumes de saison, bonbons et gâteaux, objets créés par les enfants… afin de financer des projets pédagogiques. Bénéfice de 840 € environ.

GRAND merci aux parents/grands parents qui ont rendu ce marché possible!

L'école (OCCE) organise aussi <u>la vente de chocolats</u> pour Noël ainsi que <u>la vente des photos de classe (au printemps)</u>.

• Bilan OCCE.

1650,63 € pour démarrer l'année mais il y a des paiements non encore encaissés :

Adhésion OCCE : 227.60 € Achats pour le marché : 87 €

Inscriptions incorruptibles pour les maternelles : 104 €

Donc bientôt à 1231,45 €.

A venir :

Bénéfice chocolats : 670 € + subvention de la Région Auvergne Rhône Alpes pour classe de découverte de l'année passée.

L'association Crayon Gomme + récré doit nous octroyer 2 000 € pour financer nos sorties et projets. Merci !!!

• Questions diverses.

Questions de parents à la mairie :

- Serait-il possible de sécuriser un peu plus la zone de rangement de vélos de nos élèves ?
 Réponse mairie : Nous souhaitons favoriser les modes doux de déplacement. Il est donc possible d'y ajouter un râtelier.
- 2. Concernant la 1^{ère} journée de grève, certains parents se demandent pourquoi il y a eu un service minimum pour la garderie (matin et soir) et non pour la cantine (type pique-nique)?

 Réponse mairie: Tout le personnel périscolaire était en grève. Dans l'urgence, nous avons mobilisé des

conseillers municipaux bénévoles pour faire la garderie avant ou après leur journée de travail personnel mais il

ne nous était pas possible de mobiliser suffisamment de personnes pour assurer le temps de midi.

3. Concernant la 1^{er} journée de grève, serait-il possible d'envisager un autre type de communication de l'information (surtout dans le cas d'une grève) qu'une affiche sur le portail dans la journée (klassroom, mailing....)?

Réponse mairie: Nous avions demandé les mails des parents cette année sur le dossier d'inscription de cantine/garderie mais le listing n'était pas prêt au moment de la grève. C'est maintenant chose fait donc dans le futur, bien sûr, nous enverrons les informations par mail (tout en gardant l'affichage pour les quelques parents qui n'ont pas donné leur adresse mail).

Questions de parents à l'école :

- 4. Deux élèves de classes différentes ont visiblement une autorisation de quitter la classe plus tôt (2 fois par semaine : 3 à 5 minutes avant) pour des participations à des activités extrascolaires :
 - Je m'interroge donc dans un premier temps sur la perturbation que ces sorties de classes peuvent occasionner auprès des autres élèves ?

Réponse école : Il n'y a pas de perturbation de la classe. Les élèves en question quittent la classe seuls, sans aucun bruit, ni même aucun mot, 3 à 5 mn avant la fin de la classe (porte donnant accès direct à la rue).

- Quelles sont les démarches pour obtenir cette dérogation ?

Réponse école: Il faut envoyer une demande écrite à la directrice en juin de l'année précédente afin que cette demande de dérogation soit étudiée et que le dossier soit rempli et validé par la hiérarchie de l'école.

Quels sont les critères à remplir pour son obtention?

Réponse école : Critères : pratiquer un sport à haut niveau (régional/national suivant l'âge)

+ validation du dossier par l'inspection de l'éducation Nationale et le DASEN.

- 5. Suite au dernier marché d'automne certains parents et élèves ont été choqués du comportement d'autres parents qui n'avaient rien acheté et qui ont attendu la fin de cet évènement pour remplir leurs paniers GRATUITEMENT de manière excessive des denrées restantes.
 - Pouvons-nous donc réfléchir à une autre solution que d'offrir les denrées restantes à qui veut ? Réponse école : Vous pouvez y réfléchir, nous proposer des idées et nous les étudierons.

Notre priorité : ne pas gaspiller.

Séance close à 21h.